

Petits États insulaires en développement

PLAN D'ACTION DE L'UNESCO



Organisation
des Nations-Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Objectifs de
développement
durable

Cette brochure est le résultat d'un travail collectif et intersectoriel regroupant les cinq secteurs de programme de l'UNESCO (Éducation, Sciences naturelles, Sciences sociales et humaines, Culture, Communication et Information), au siège et dans certains bureaux hors siège (Apia, Bangkok, Dakar, La Havane, Djakarta, Kingston, Montevideo, Nairobi, New Delhi, Port-au-Prince et Yaoundé). Nos remerciements les plus sincères vont aux collègues, institutions partenaires et organisations qui ont fourni informations, idées, textes et illustrations. Nos remerciements s'adressent également à Y. Andrea, S. Fadina, L. Freitas, C. Hauke, S. Kang, E. Knopova, A. G. Rodriguez and P. Sethi, pour leur aide au cours de la phase de compilation.

Compilation, révision et coordination par Khalissa Ikhlef et Douglas Nakashima

Conception et maquette par Julia Cheftel

Photographie de couverture : UN Photo/Logan Abassi, Inondation à Haiti

Publié en septembre 2016 par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Paris, France

© UNESCO 2016

Référence suggérée

UNESCO 2016. *Petits États insulaires en développement – Plan d'Action de l'UNESCO*. UNESCO, Paris. 32pp.

Les désignations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'UNESCO aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les idées et les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs ; elles ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'UNESCO et n'engagent en aucune façon l'Organisation.

Contact

Mme Khalissa Ikhlef,

Section des petites îles et des savoirs autochtones

Division des politiques scientifiques et du renforcement des capacités

Secteur des sciences exactes et naturelles

UNESCO

7 Place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP France

Tel : +33 (0)1 45 68 40 27

Email : sids@unesco.org

Site web : www.unesco.org/fr/sids

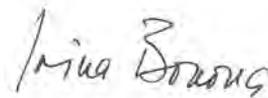
Préface

20 ans après la première Conférence mondiale de la Barbade, 10 ans après la Stratégie de Maurice, la conférence internationale de Samoa en 2014 a fixé un nouveau cap pour le développement durable des petits États insulaires en développement (PEID).

Le Plan d'Action de l'UNESCO pour les PEID, adopté en 2016, reprend les « Orientations de Samoa » et les intègre dans l'ensemble de nos programmes. Ce Plan d'action incarne et guide l'action de l'UNESCO pour le renforcement des capacités par l'éducation et la formation ; pour la recherche scientifique et la préservation de l'environnement, en particulier de l'Océan ; pour la sauvegarde du patrimoine culturel ; pour la promotion de la richesse culturelle des PEID comme moteur d'innovation et de développement durable ; pour une meilleure gestion de l'information et le partage des connaissances ; pour la pleine participation des jeunes et pour l'inclusion sociale. Ce Plan d'action exprime aussi la contribution unique de l'UNESCO en réponse au dérèglement climatique, pour renforcer la capacité des PEID face aux situations d'urgence dues aux catastrophes naturelles.

Les petits États insulaires en développement sont en réalité de vastes États océaniques, et de leur avenir dépend, dans une large mesure, l'avenir de la planète. Ils sont des postes avancés d'observation et d'action contre la pauvreté, pour construire un lien plus harmonieux entre les cultures et avec la nature. Les savoirs autochtones sont des trésors de connaissances d'avant-garde, qui peuvent bénéficier à toute l'humanité, et que nous devons entendre et partager. C'est grâce à ce potentiel que les PEID ont su orienter les discussions et les décisions de l'Accord de Paris et du programme des Nations Unies pour le développement durable à l'horizon 2030. Et c'est pourquoi ils sont des acteurs essentiels pour en assurer la mise en œuvre efficace.

Voici la feuille de route de l'UNESCO pour y parvenir.



Irina Bokova



**Érosion d'un mur de protection
aux Seychelles**

Table des matières

Introduction	4
Plan d'Action pour les PEID : 2016–2021	9
Priorité 1	11
<ul style="list-style-type: none">• Renforcement des capacités insulaires en vue d'un développement durable par l'éducation et le renforcement des capacités humaines et institutionnelles	
Priorité 2	15
<ul style="list-style-type: none">• Accroître la résilience des PEID et la durabilité des interactions de l'Homme avec l'environnement, les eaux douces et les océans	
Priorité 3	21
<ul style="list-style-type: none">• Aider les PEID à gérer les transformations sociales et à promouvoir l'inclusion et la justice sociales	
Priorité 4	25
<ul style="list-style-type: none">• Préserver le patrimoine culturel matériel et immatériel et promouvoir la culture pour favoriser le développement durable des îles	
Priorité 5	29
<ul style="list-style-type: none">• Améliorer la connectivité, la gestion de l'information et le partage des connaissances	

Introduction

« ...les petits États insulaires en développement restent un cas à part en matière de développement durable. Nous considérons qu'il leur appartient au premier chef de montrer la voie pour surmonter certaines de ces difficultés, mais soulignons qu'en l'absence de coopération internationale leurs chances de succès resteront limitées. »

Extrait du Préambule des Orientations de Samoa.

L'UNESCO a été parmi les précurseurs dans le système des Nations Unies à soutenir les PEID dans leurs efforts à atteindre le développement durable et à mettre au cœur de l'agenda mondial leurs défis particuliers. Aider les PEID dans la mise en œuvre du Programme d'Action de la Barbade 1994, de la Stratégie de Maurice de 2005 et des Orientations de Samoa (en vigueur depuis 2014) a toujours été une priorité pour l'Organisation.

Suite à son engagement de mettre en œuvre les recommandations de la troisième Conférence internationale sur les PEID à Samoa, l'UNESCO a développé, en consultation avec ses États Membres appartenant au groupe des PEID, un Plan d'Action pour les PEID (2016-2021), adopté unanimement par ses États membres durant le Conseil exécutif de l'Organisation en avril 2016.

Le Plan d'Action présente l'avantage de bénéficier d'une participation intersectorielle de l'ensemble des domaines de programme de l'UNESCO. Par ailleurs, sa mise en œuvre mobilise des réseaux de sites et un large éventail de

partenaires et de parties prenantes dans les PEID et dans d'autres pays du monde, notamment dans le cadre d'une collaboration interinstitutionnelle et inter-agences.

Le Plan d'Action pour les PEID cible cinq domaines prioritaires du mandat de l'UNESCO. Ces domaines reflètent les thématiques des Orientations de Samoa suivantes :

- Éducation (paragraphe 87–88),
- Renforcement des capacités (paragraphe 108–109),
- Technologie (paragraphe 110–111),
- Eau et assainissement (paragraphe 64–65),
- Biodiversité (paragraphe 89–91),
- Changements Climatiques (paragraphe 31–46),
- Énergie durable (paragraphe 47–50),
- Réduction des risques de catastrophes (paragraphe 51–52),
- Océans et mers (paragraphe 53–58),
- Promouvoir des sociétés pacifiques et des collectivités sans danger (paragraphe 83–86),
- Culture et sport (paragraphe 80–82),
- Tourisme durable (paragraphe 30),
- Égalité des sexes et autonomisation des femmes (paragraphe 76–77),
- Partenariats (paragraphe 97–101),
- Données et statistiques (paragraphe 112–115).

Le Plan d'Action pour les PEID reflète la plupart des priorités des Orientations de Samoa :



Le Plan d'Action cible la plupart des ODD :



Le Plan d'Action traite également la plupart des ODD et leurs cibles, tels que :

- ODD 2 sur la faim zéro,
- ODD 4 sur l'éducation de qualité,
- ODD 5 sur l'égalité des sexes,
- ODD 6 sur l'eau potable et l'assainissement,
- ODD 7 sur l'énergie propre et durable,
- ODD 10 sur la réduction des inégalités,
- ODD 11 sur les villes et communautés durables,
- ODD 12 sur la consommation et la production responsable,
- ODD 13 sur l'action climatique,
- ODD 14 sur l'écosystème durable de l'eau,
- ODD 15 sur les écosystèmes terrestres durables,
- ODD 16 sur la paix, la justice et des institutions fortes,
- ODD 17 sur les partenariats pour les objectifs.

La question des changements climatiques est abordée dans le Plan d'Action pour les PEID à travers plusieurs actions, en tenant compte de l'ampleur de leurs effets sur les habitants et les écosystèmes insulaires : l'élévation du niveau de la mer aggrave l'érosion des plages et les inondations côtières ; l'élévation des températures de surface de la mer et l'acidification croissante des océans intensifient les agressions subies par les récifs coralliens et conduisent à une augmentation de la fréquence du blanchissement des coraux, ainsi qu'à une contamination de l'approvisionnement en eau. Le Plan d'Action cible ainsi les articles de l'Accord de Paris, issu de la *vingt-et-unième session de la Conférence des Parties (COP 21), de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques*, notamment les articles suivants :

- Article 7 sur l'adaptation,
- Article 8 sur les pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques,
- Article 10 sur la mise au point et le transfert de technologies,
- Article 11 sur le développement des capacités,
- Article 12 sur l'éducation, la formation, la sensibilisation, la participation du public et l'accès de la population à l'information dans le domaine des changements climatiques.





**Les Maldives : l'élévation du niveau de la mer dans
l'un des pays les plus bas en altitude au monde.**

Plan d'Action de l'UNESCO pour les PEID : 2016–2021

Ce Plan d'Action cible les cinq domaines prioritaires du mandat de l'UNESCO suivants :

1. Renforcement des capacités insulaires en vue d'un développement durable par l'éducation et le renforcement des capacités humaines et institutionnelles
2. Accroître la résilience des PEID et la durabilité des interactions de l'Homme avec l'environnement, les eaux douces et les océans
3. Aider les PEID à gérer les transformations sociales et à promouvoir l'inclusion et la justice sociales
4. Préserver le patrimoine culturel matériel et immatériel et promouvoir la culture pour favoriser le développement durable des îles
5. Améliorer la connectivité, la gestion de l'information et le partage des connaissances



L'éducation de base est une composante clé du développement durable : présentation d'un exercice de mathématiques en classe, dans la vieille ville de la Havane, Cuba

Priorité 1

Renforcement des capacités insulaires en vue d'un développement durable par l'éducation et le renforcement des capacités humaines et institutionnelles

Comme l'indiquent les Orientations de Samoa, pour parvenir à un développement durable dans les PEID, il est essentiel de mettre l'accent sur la qualité de l'éducation. Pour mener une réflexion et une action novatrices et transformatrices, il convient de mieux comprendre, dans les contextes propres aux PEID, les relations complexes qui existent entre les dimensions sociale, culturelle, politique, économique et environnementale du développement durable.

En matière d'éducation, quatre domaines prioritaires sont particulièrement à prendre en considération pour aborder la problématique du développement durable dans les PEID :

1. l'élaboration des politiques, notamment des mesures en faveur de l'équité ;
2. l'intégration de l'éducation en vue du développement durable (EDD) dans l'éducation formelle et non formelle ;
3. la formation des enseignants et le perfectionnement professionnel ;
4. la transformation et la promotion de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels (EFTP).

Objectif 1

Renforcer les politiques nationales et les cadres juridiques pour fournir des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie au service du développement durable, en veillant à offrir les mêmes opportunités d'apprentissage aux garçons et aux filles, aux hommes et aux femmes, notamment en prenant des mesures contre le décrochage scolaire précoce tenant compte du genre, le cas échéant

-
- | | |
|------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Action 1.1 | Apporter un soutien technique aux PEID en vue de renforcer les cadres stratégiques et juridiques de l'apprentissage tout au long de la vie au service du développement durable. |
| Action 1.2 | Soutenir l'élaboration de stratégies d'apprentissage flexibles, notamment de programmes d'enseignement, pour les parcours d'apprentissage formels, non formels et informels ciblant les populations les plus marginalisées, en s'appuyant sur les pratiques prometteuses existantes et sur les savoirs autochtones. |
| Action 1.3 | Fournir un appui technique aux États membres afin d'élaborer des programmes d'enseignement innovants, dans une perspective de préparation à la carrière et au marché du travail, qui encourage la réflexion critique et les compétences en communication, en lecture et en écriture. |
-

Objectif 2

Améliorer la qualité et la pertinence de l'éducation dans les PEID afin que chaque apprenant acquière les connaissances, aptitudes, attitudes, compétences et valeurs nécessaires pour aborder les défis contextuels mondiaux et locaux du présent et de l'avenir en vue de contribuer au développement durable

-
- | | |
|------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Action 2.1 | Aider les PEID à mettre en œuvre le Programme d'action global pour l'Éducation en vue du développement durable (EDD), un moyen d'assurer le suivi de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable. Veiller à ce que les PEID soient un élément clé de la communauté de pratique mondiale par laquelle l'UNESCO facilite la mise en œuvre du Programme d'action global, notamment par l'échange d'expériences et le transfert de connaissances sur l'EDD. |
| Action 2.2 | Renforcer les capacités des États membres qui sont des PEID à intégrer l'éducation aux risques de catastrophes et l'éducation aux changements climatiques dans les politiques, plans et programmes de l'éducation. |
-

Objectif 3

Soutenir le développement des capacités humaines et institutionnelles en vue de garantir une éducation équitable et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie dans les PEID

- Action 3.1 Apporter un soutien technique aux PEID en vue de renforcer la formation des enseignants et le perfectionnement professionnel afin de favoriser l'équité, l'inclusion et des environnements propices à l'apprentissage.

Objectif 4

Promouvoir les possibilités de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels (EFTP) et d'apprentissage tout au long de la vie pour tous, hommes et femmes, qui soient en adéquation avec les exigences du marché de l'emploi et qui facilitent la mobilité

- Action 4.1 Appuyer la transformation de l'EFTP dans les PEID, grâce à la promotion de l'analyse et de l'élaboration des politiques de l'EFTP, au dialogue stratégique interministériel et intersectoriel, au renforcement des capacités, à la création de réseaux et de partenariats fondés sur les principes d'inclusion, d'égalité entre les sexes et de durabilité, en vue d'appuyer la transition des jeunes et une approche intégrée de l'apprentissage tout au long de la vie.

- Action 4.2 Encourager la promotion de l'EFTP auprès des principales parties prenantes, notamment par le marketing, comme moyen de soutenir la transition des jeunes et de renforcer la mobilité socioéconomique dans le cadre d'économies de plus en plus axées sur le service dans les PEID et en tant que vecteur central de développement durable.

- Action 4.3 Promouvoir une reconnaissance et une accréditation régionales et internationales des qualifications locales en matière d'EFTP et faciliter l'échange de connaissances par une coopération régionale et interinstitutions renforcée, notamment par le biais de la troisième Conférence sur l'enseignement et la formation techniques et professionnels dans les Caraïbes et son suivi, et en mobilisant le Partenariat des PEID visant à « améliorer le passage de l'école au monde du travail en associant les jeunes au dialogue sur les politiques ».



Des jeunes filles de Loro, un sous-district de Suai, au Timor oriental, utilisent des filets traditionnels pour pêcher des crevettes et des crabes dans une rivière à proximité

Priorité 2

Accroître la résilience des PEID et la durabilité des interactions de l'Homme avec l'environnement, les eaux douces et les océans

Les PEID sont des États durables du grand océan (ou BOSS, « Big Ocean Sustainable States »). Protéger leur biodiversité et leur patrimoine terrestres, aquatiques et marins, ainsi que garantir un accès équitable aux ressources de la terre et de l'océan, s'avère essentiel pour leur développement durable. En termes de ressources naturelles, les PEID sont confrontés à de nombreux défis, étant donné que leur situation biophysique les rend vulnérables non seulement à des phénomènes climatiques et sismiques extrêmes, mais également à d'autres effets néfastes sur l'environnement, tels que la pollution des eaux souterraines et de surface, la question de l'accès à l'énergie durable, l'intrusion d'eau salée, l'érosion des sols et du littoral, la perte de biodiversité et le blanchissement des coraux, entre autres. Par exemple, dans de nombreux PEID, la qualité et la quantité des eaux souterraines sont menacées par la croissance démographique, l'urbanisation et les changements climatiques. Aider les PEID à surmonter ces difficultés constitue une priorité qu'il est possible de faire avancer grâce au renforcement des capacités dans les domaines de la biodiversité et des sciences marines, naturelles et sociales, de l'enseignement de l'ingénierie, ainsi qu'à la recherche, au transfert de technologie et à l'application des connaissances, outils et approches traditionnels et non traditionnels.

Objectif 1

Élaborer et mettre en œuvre des politiques, stratégies et plans d'actions favorisant l'utilisation de la science, de la technologie et de l'innovation (STI) comme moteur de développement durable dans les PEID

-
- | | |
|------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Action 1.1 | Aider les décideurs à élaborer des politiques transversales, cadres institutionnels et outils stratégiques en matière de STI et à mettre en place des systèmes de suivi et d'évaluation, en établissant des liens avec les processus de développement durable. |
| Action 1.2 | Appuyer la mise en place d'outils d'évaluation des ressources en eaux marines et en eau douce (eaux souterraines et de surface) étayée par des données dans les régions de PEID afin d'inspirer les politiques côtières et océaniques. |
| Action 1.3 | Contribuer à concevoir des politiques d'ingénierie pour les PEID dans le but d'atteindre les ODD. |
-

Objectif 2

Mobiliser les sciences naturelles, notamment les sciences de l'environnement et de la terre, les sciences et technologies hydrologiques et l'océanographie, parallèlement aux systèmes de savoirs locaux et autochtones, pour favoriser la connaissance des ressources terrestres et en eau douce, des sources d'énergie renouvelable et des écosystèmes côtiers et océaniques, et renforcer la durabilité des interactions entre l'Homme et l'environnement

-
- | | |
|------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Action 2.1 | Moderniser les institutions scientifiques dans le domaine des sciences de l'environnement, de la terre, de la mer, de l'hydrologie et du système climatique, ainsi que de la gestion des ressources naturelles, au moyen du renforcement des universités et des centres de recherche et de la mobilisation de la coopération scientifique internationale. |
| Action 2.2 | Soutenir l'évaluation plus poussée des pénuries affectant les ressources en eau des PEID, ainsi que des systèmes d'approvisionnement en eau, et promouvoir/ concevoir des politiques et stratégies en matière de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) qui s'intéressent aux multiples causes de la pénurie d'eau douce (eaux de surface et eaux souterraines en particulier). Analyser les risques liés aux problèmes d'assainissement, de contamination de l'eau (eaux souterraines et de surface), de salinisation liée à la surexploitation, d'élévation du niveau de la mer affectant la quantité et la qualité des eaux souterraines, d'embruns (qualité des eaux souterraines), tout en étudiant les solutions envisageables. |
-

Action 2.3	Étudier et diffuser des stratégies pour préserver la biodiversité et le patrimoine des régions insulaires et côtières, promouvoir le développement durable et faciliter l'adaptation aux changements climatiques ainsi que l'atténuation de leurs effets, en particulier à travers le Réseau mondial des réserves de biosphère insulaires et côtières.
Action 2.4	Encourager, à travers les régions de PEID, le développement de réserves de biosphère en tant que lieux d'apprentissage, pour promouvoir et diffuser de nouvelles activités socioéconomiques basées sur la préservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources naturelles.
Action 2.5	Soutenir les efforts déployés par les PEID pour créer un environnement propice à une utilisation et une application durables des sources d'énergie renouvelable disponibles à l'échelle locale et des technologies efficaces du point de vue énergétique, en favorisant le renforcement connexe des capacités, la gestion des connaissances, ainsi que l'élaboration des stratégies et mesures ciblées y afférentes.
Action 2.6	Renforcer la capacité des PEID en encourageant leur participation au Système mondial d'observation de l'océan (GOOS) et assurer l'accès aux données et à l'information pour appuyer l'adaptation aux changements climatiques et la prise de décisions au niveau local.
Action 2.7	Sensibiliser davantage à l'acidification des océans et aux répercussions de ce phénomène sur les PEID, et renforcer la coopération et la collaboration en vue de déceler les effets, à l'échelle locale, sur les PEID de l'acidification des océans grâce au Réseau mondial d'observation de l'acidification de l'océan (GOA-ON).
Action 2.8	Contribuer à élargir les connaissances et à créer des capacités pour protéger et gérer de façon durable les écosystèmes côtiers séquestrant le carbone, tels que les mangroves, les prés salés et les prairies sous-marines, par le biais de la Blue Carbon Initiative.
Action 2.9	Accroître le soutien apporté aux PEID par le biais des programmes et des activités de la Commission océanographique intergouvernementale (COI).

Objectif 3

Améliorer la résilience et les capacités d'adaptation des PEID face aux défis environnementaux, notamment ceux liés aux changements climatiques, aux tsunamis et autres risques

-
- | | |
|------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Action 3.1 | Intégrer les savoirs et les actions liés aux changements climatiques politiques, programmes de développement et programmes scolaires par le biais de l'éducation aux changements climatiques en vue du développement durable et du projet Sandwatch. |
|------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
-
- | | |
|------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Action 3.2 | Améliorer la compréhension, le partage des connaissances et les capacités nécessaires pour réduire les risques de catastrophes, ainsi que la réduction des pertes et dommages. |
|------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
-
- | | |
|------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Action 3.3 | Surveiller l'élévation du niveau de la mer, à la fois grâce à des applications en temps réel, telles que les systèmes d'alerte rapide aux tsunamis, et à l'adaptation sur le long terme aux changements dans les zones côtières par le biais des stations de mesure du niveau de la mer du Système mondial d'observation du niveau de la mer (GLOSS). Exploiter les initiatives de la communauté de chercheurs sur le climat océanique pour concevoir des méthodes de prévision et de projection de l'élévation future du niveau de la mer à l'échelle régionale au XXI ^e siècle et créer les scénarios correspondants afin d'améliorer la planification de l'adaptation des PEID. |
|------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
-
- | | |
|------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Action 3.4 | Développer et coordonner davantage la mise en place de systèmes d'alerte rapide aux tsunamis et autres aléas côtiers et soutenir le renforcement des capacités humaines et institutionnelles, en particulier celles des centres d'information sur les tsunamis, pour améliorer la préparation aux tsunamis et aux risques côtiers et renforcer les partenariats stratégiques et la mobilisation de ressources. |
|------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
-
- | | |
|------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Action 3.5 | Offrir une plate-forme d'échange d'informations au sein des réseaux régionaux et mondiaux en vue d'améliorer la gestion des ressources en eau douce (eaux de surface et eaux souterraines) en prenant en considération les projections relatives aux changements climatiques et les effets de l'action de l'Homme sur l'eau douce dans les PEID. |
|------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
-

Objectif 4

Améliorer l'accès à l'assistance technique, à la formation et au renforcement des capacités institutionnelles et humaines en matière d'environnement naturel et de développement durable

-
- | | |
|------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Action 4.1 | Promouvoir l'enseignement scientifique et son rôle dans le développement, attiser l'intérêt du public (en particulier des jeunes) pour la science et renforcer les capacités scientifiques par le biais de la formation des professeurs de sciences, de l'apprentissage en ligne et de programmes d'enseignement scientifique actualisés, en coopération avec des partenaires reconnus dans le domaine de l'enseignement ouvert et à distance. |
|------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
-
- | | |
|------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Action 4.2 | Renforcer et actualiser l'éducation et la sensibilisation à l'eau à tous les niveaux dans les PEID, ce qui inclut une approche multidisciplinaire et interdisciplinaire visant à faire progresser la connaissance scientifique en formant des chercheurs et à renforcer le secteur de l'eau en formant des professionnels et des décideurs. |
|------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
-
- | | |
|------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Action 4.3 | Soutenir le développement des capacités des PEID à gérer et exploiter de manière durable les océans, les mers et leurs ressources à travers la planification de l'espace marin, la gestion intégrée des zones côtières et d'autres outils d'aide à la décision. |
|------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
-
- | | |
|------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Action 4.4 | Aider les PEID à tisser un réseau mondial de centres de formation afin de renforcer les capacités nationales en matière de connaissances et de gestion côtières et marines et de faciliter le transfert de technologies marines, en fonction des besoins locaux, et particulièrement à travers le programme OceanTeacher Global Academy de la COI. |
|------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
-
- | | |
|------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Action 4.5 | Aider les PEID à repérer les espèces et les biotopes les plus vulnérables qui nécessitent d'être protégés en recueillant des données sur la biodiversité marine, en s'appuyant sur des bases de données mondiales telles que le Système d'informations biogéographiques relatives aux océans (OBIS) de la COI. |
|------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
-
- | | |
|------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Action 4.6 | Concevoir des méthodes d'enseignement de l'ingénierie pour les PEID qui traitent directement de l'application efficace de l'ingénierie et de l'innovation au service de la réduction de la pauvreté, du développement durable, de la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques et de la mise en place de technologies vertes. |
|------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
-



Des habitants ont fui leurs îles touchées par la montée des eaux et se sont réfugiés dans la capitale, Tarawa Sud, conduisant à un surpeuplement de la ville (Kiribati)

Priorité 3

Aider les PEID à gérer les transformations sociales et à promouvoir l'inclusion et la justice sociales

Les Orientations de Samoa recensent les difficultés auxquelles les PEID demeurent confrontés pour parvenir à un développement durable. Du fait de leur héritage géographique, biologique et historique unique, ainsi que de leurs caractéristiques sociales et économiques, notamment leur petite taille, leurs taux élevés de populations déplacées, leur vulnérabilité face aux catastrophes naturelles et d'origine humaine, et leur forte exposition aux fluctuations économiques et aux risques géopolitiques, les PEID font face à de graves contraintes en termes de capacités et de ressources pour mettre en œuvre les objectifs de développement nationaux. Il est essentiel d'apporter un soutien à l'action collective des jeunes, des femmes, de la société civile et des groupes vulnérables, afin de doter les communautés des PEID de moyens d'existence sains et productifs. La promotion de la justice sociale, de l'autonomisation et du renforcement des capacités de tous les segments de la société dans les PEID, afin d'accroître leur niveau de participation à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques sociales et d'autres politiques connexes au niveau national est donc cruciale pour garantir la durabilité et améliorer la qualité de vie dans les communautés des PEID.

Objectif 1

Aider les États membres qui sont des PEID à mobiliser des connaissances – scientifiques et non codifiées – qui peuvent être utiles pour renforcer les processus d'élaboration des politiques, et notamment améliorer les capacités de prévision et la connaissance de la prospective ainsi que les systèmes de collecte de données, et mettre à niveau les compétences analytiques

-
- | | |
|------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Action 1.1 | Soutenir les projets pilotes collaboratifs du Programme pour la Gestion des transformations sociales (MOST) sur la « science de la durabilité » dans les trois groupes de PEID – Caraïbes, Pacifique et petits États insulaires en développement de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale – en mettant l'accent sur leur mise en œuvre au niveau des communautés locales et en prêtant une attention particulière aux questions relatives à l'égalité entre les sexes. |
| Action 1.2 | Renforcer les capacités nationales et régionales par le biais du Programme MOST afin d'évaluer et de réformer les politiques et les cadres réglementaires nationaux concernant l'inclusion sociale, l'égalité entre les sexes, la jeunesse et les politiques scientifiques, et de répondre aux besoins des plus vulnérables. |
| Action 1.3 | Soutenir la recherche sur les implications sociales des changements climatiques et les mesures pour y remédier, en tenant compte des dimensions liées au genre et à la jeunesse ainsi que des valeurs éthiques. |
-

Objectif 2

Soutenir le développement des jeunes à travers les trois axes que sont l'amélioration des politiques publiques, le renforcement des capacités et l'engagement civique

-
- | | |
|------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Action 2.1 | Renforcer les capacités et la participation des communautés locales, y compris des jeunes, en matière d'élaboration des plans et politiques. |
| Action 2.2 | Renforcer le soutien de l'UNESCO en faveur de la participation et du renforcement des capacités des jeunes en répondant aux difficultés et aux besoins des jeunes ayant quitté l'école et en se penchant sur la violence scolaire, les compétences permettant aux jeunes de gagner leur vie, la violence fondée sur le genre en milieu scolaire et la prévention de la violence chez les jeunes grâce au sport et à l'éducation physique, et promouvoir des programmes qui encouragent le potentiel créatif des jeunes, en tenant compte des différents besoins des jeunes hommes et des jeunes femmes dans les PEID. |
-

- Action 2.3 Faire participer directement les jeunes à la mise en œuvre des Orientations de Samoa par le biais d'un éventail de technologies de communication en face-à-face, en ligne et basées sur des applications adaptées aux jeunes, qui offrent la possibilité d'améliorer la connaissance des questions de durabilité, de renforcer la capacité à participer aux débats sur le développement durable, et de construire des réseaux durables d'organisations de la jeunesse à travers les PEID.

Objectif 3

Renforcer les capacités des États membres qui sont des PEID à prendre en compte les implications sociales, culturelles, juridiques et éthiques des progrès des sciences de la vie dans le cadre de la Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme, ainsi qu'à concevoir et mettre en œuvre des politiques éthiquement éclairées

- Action 3.1 Organiser des activités en matière de formation à la bioéthique dans les trois groupes de PEID.
- Action 3.2 Encourager la ratification et la promotion de la Convention internationale contre le dopage dans le sport.

Objectif 4

Renforcer le rôle des institutions culturelles et du dialogue interculturel dans le cadre des débats publics et en tant que moyen de faciliter la contribution des PEID à la Décennie internationale du rapprochement des cultures, conformément à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

- Action 4.1 Aider les PEID à améliorer les compétences interculturelles et à éliminer de manière appropriée les obstacles culturels à l'égalité entre les sexes.



Patrimoine culturel :
un autochtone de la tribu
de Wigmen Huli, habillé en
tenue traditionnelle pour
un festival tribal à Tari, en
Papouasie-Nouvelle-Guinée

Priorité 4

Préserver le patrimoine culturel matériel et immatériel et promouvoir la culture pour favoriser le développement durable des îles

Les Orientations de Samoa en appellent à la communauté internationale pour aider les PEID à élaborer et mettre en œuvre leurs propres politiques culturelles innovantes afin de valoriser le patrimoine et la créativité et de tirer parti des bienfaits économiques, sociaux et naturels de la culture. Elles ont en outre réaffirmé que le patrimoine autochtone bioculturel « [faisait] valoir les liens profonds entre les personnes, la culture, les connaissances et l'environnement naturel [et pouvait] fortement favoriser le développement durable ». Dans ce contexte, protéger le patrimoine culturel matériel, sauvegarder le patrimoine culturel immatériel, promouvoir le tourisme durable et responsable, encourager les industries créatives et transmettre les savoirs traditionnels s'avère primordial. Cette démarche implique également d'adopter une approche globale du patrimoine culturel dans les PEID, dans le contexte spécifique de la relation entre ces établissements humains et la terre et la mer, qui tient compte de leur patrimoine culturel marin et subaquatique, particulièrement riche, nécessitant une protection importante et dont la capacité à être un vecteur de développement durable est restée, jusqu'ici, relativement sous-exploitée. Le Plan d'action vise à aider les PEID à relever ces défis.

Objectif 1

Favoriser la mise en place d'un secteur culturel dynamique qui tire parti du pouvoir de la culture au service du développement durable grâce à la mise en œuvre d'instruments normatifs

-
- | | |
|------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Action 1.1 | Encourager la ratification par les PEID des six conventions de l'UNESCO relatives à la culture, et fournir des formations et renforcer les capacités institutionnelles pour leur mise en œuvre. |
| Action 1.2 | Aider les PEID à élaborer, réviser et adopter une législation et des politiques nationales reflétant les principes et dispositions des conventions et recommandations culturelles, et échanger les bonnes pratiques à cet égard. |
| Action 1.3 | Encourager les PEID à solliciter les mécanismes d'assistance internationale mis à disposition en vertu des conventions, en particulier en cas de catastrophes naturelles, et fournir une aide à cet égard. |
-

Objectif 2

Renforcer les capacités des PEID à sauvegarder leur patrimoine culturel et naturel, et notamment leur patrimoine culturel marin et subaquatique

-
- | | |
|------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Action 2.1 | Aider les PEID à recenser, inventorier et proposer des sites du patrimoine qui pourraient figurer sur la Liste indicative du patrimoine mondial et à remplir les conditions requises pour l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, notamment en matière d'évaluation et d'établissement de rapports. |
| Action 2.2 | Renforcer la coopération en matière de gestion et de conservation durables des sites culturels, naturels et mixtes du patrimoine mondial dans les PEID, en prêtant une attention particulière à la gestion des risques et à la protection de la biodiversité et des écosystèmes. |
| Action 2.3 | Intégrer l'approche holistique de la préservation du patrimoine culturel portée par la Recommandation de l'UNESCO concernant le paysage urbain historique (2011) dans les politiques de développement et les stratégies de planification. |
-

Action 2.4 Renforcer les capacités de protection, de gestion et d’inventaire du patrimoine culturel marin et subaquatique en tenant compte des enjeux propres aux PEID en termes de conservation, notamment en échangeant les bonnes pratiques de gestion, et promouvoir un accès responsable du public aux sites.

Action 2.5 Aider les PEID à préserver, gérer et promouvoir le patrimoine mobilier, les collections muséales et les savoirs associés, promouvoir l’utilisation d’instruments juridiques et pratiques pour lutter contre l’exploitation commerciale, l’enlèvement et le trafic illicites des biens du patrimoine culturel terrestre et subaquatique, et encourager la restitution des biens culturels volés ou exportés illégalement.

Objectif 3

Promouvoir le patrimoine vivant, la créativité et les industries culturelles et les mettre au service du développement durable

Action 3.1 Renforcer les capacités des PEID à sauvegarder et transmettre leur patrimoine culturel immatériel et leurs savoirs traditionnels grâce au renforcement des capacités et au conseil en matière d’élaboration de politiques.

Action 3.2 Favoriser le développement des industries culturelles et créatives et améliorer l’accès des professionnels de l’industrie créative, des artistes locaux, des créateurs, des biens et services culturels des PEID aux marchés internationaux, grâce au renforcement des capacités et au soutien stratégique.

Objectif 4

Encourager le développement et la gestion d’un tourisme durable responsable qui tienne compte de la dimension culturelle

Action 4.1 Faciliter le développement et la gestion du tourisme durable sur les sites du patrimoine, et encourager la conception et la mise en œuvre de mesures participatives en tirant parti du potentiel des cultures, du patrimoine culturel et naturel, des savoirs traditionnels et des expressions culturelles des PEID, afin de créer des possibilités d’emploi et des revenus, en particulier pour les jeunes.

Action 4.2 Favoriser l’adoption de politiques et de mesures adéquates propres à assurer que les communautés, groupes et personnes concernés seront les principaux bénéficiaires du tourisme lié à leur culture, tout en promouvant leur rôle premier dans la mise en place et la gestion d’un tel tourisme.



Jake Levenson/Marine PhotoBank

Partage des connaissances sur le marquage par satellite et la collecte de données sur le repérage des tortues, en Dominique

Priorité 5

Améliorer la connectivité, la gestion de l'information et le partage des connaissances

Les Orientations de Samoa reconnaissent que la liberté d'expression et la démocratie sont des conditions essentielles à la réduction des inégalités et à la mise en place de sociétés démocratiques justes. En tant qu'institution des Nations Unies spécifiquement chargée de promouvoir « la libre circulation des idées, par le mot et par l'image », l'UNESCO s'efforcera de promouvoir des médias libres, indépendants et pluralistes, que ce soit en ligne ou non, dans les PEID. Afin de susciter les transformations profondes nécessaires pour faire face aux défis complexes et interdépendants auxquels les PEID sont confrontés pour accéder à l'information et accroître l'échange de connaissances, l'UNESCO s'attèlera à promouvoir des politiques en faveur du développement des médias, de la liberté de la presse et de la sécurité des journalistes par le biais de son Programme international pour le développement de la communication (PIDC). Non seulement ce programme soutiendra des projets relatifs aux médias mais il visera aussi à garantir un environnement propice à l'essor de médias libres et pluralistes dans les PEID.

Le libre échange de connaissances et d'informations joue un rôle essentiel dans la vie des habitants des PEID. Le développement des technologies de l'information et de la communication (TIC), qui s'accélère rapidement, peut transformer de façon positive les PEID pour créer des sociétés du savoir inclusives et donner aux communautés les moyens de créer, partager et préserver

les connaissances et les informations, et d'y avoir accès, au service du développement durable. À titre de mesure phare pour consolider la paix et favoriser un développement économique durable dans les PEID, l'Organisation, avec l'appui de son Programme intergouvernemental Information pour tous (PIPT), s'attachera à promouvoir l'« ouverture » des contenus, des technologies et des processus par la sensibilisation de l'opinion, la formulation de politiques et le renforcement des capacités. L'UNESCO s'attachera également à soutenir et promouvoir la production de contenus locaux dans les PEID, en préservant leur patrimoine documentaire et en encourageant le multilinguisme et le respect de la diversité culturelle dans le cyberspace.

Objectif 1

Renforcer le pluralisme des médias et autonomiser le public et les acteurs locaux dans les États membres afin de favoriser le développement des médias par le biais notamment du Programme international pour le développement de la communication (PIDC)

Action 1.1	Aider les PEID à favoriser des systèmes médiatiques libres, indépendants et pluralistes, notamment les radios communautaires, par la formation au journalisme et un soutien ciblé au développement des médias.
------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Action 1.2	Aider les PEID à mettre en place l'initiation aux médias et à l'information en tant que moyen de promouvoir le dialogue interculturel, la paix et le développement durable auprès des différents acteurs, notamment les jeunes journalistes, les formateurs en journalisme, ainsi que les spécialistes des médias et de l'information.
------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Objectif 2

Aider les PEID à faire progresser l'accès universel à l'information par le biais des solutions ouvertes et du Programme Information pour tous (PIPT)

Action 2.1	Encourager l'utilisation des solutions ouvertes et de l'accès libre en participant activement à la mise en œuvre de la stratégie globale de l'UNESCO pour l'accès libre à la recherche et à la communication scientifiques.
Action 2.2	Permettre aux apprenants d'accéder à des possibilités éducatives pertinentes et de qualité, telles que les ressources éducatives libres (REL) et les cours en ligne ouverts multi-apprenants (MOOC).
Action 2.3	Utiliser les TIC en tant qu'instrument d'autonomisation, à savoir pour renforcer les possibilités de développement des capacités, améliorer l'accès à l'information et préserver et promouvoir les contenus locaux, la liberté d'expression, le multilinguisme et la dimension éthique dans les sociétés du savoir.
Action 2.4	Aider les PEID à intégrer les TIC dans l'éducation pour faire en sorte que celle-ci reste pertinente, adaptée et efficace pour tous, et assurer un meilleur accès aux plates-formes TIC afin d'offrir aux individus vivant dans des endroits isolés la possibilité d'accéder à l'enseignement supérieur, et de renforcer les capacités des enseignants par le biais du Cadre de compétences des enseignants en matière de TIC.
Action 2.5	Élaborer des programmes complets de formation localisés pour le transfert efficace des compétences dans le développement des applications mobiles, afin de construire une communauté de pratique dynamique et inclusive garantissant la pleine participation des jeunes de toutes les communautés, quelles que soient leurs capacités.
Action 2.6	Améliorer la collaboration interrégionale et internationale entre les institutions académiques de recherche (universités, centres...), particulièrement pertinente dans le contexte des PEID, notamment les possibilités de création de nouvelles chaires de recherche.

Préservation du patrimoine documentaire dans les PEID, notamment grâce au Programme Mémoire du monde

- | | |
|------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Action 3.1 | Prendre des mesures pour la protection du patrimoine documentaire et l'accès à ce dernier dans les PEID par le biais du Programme Mémoire du monde, tout en renforçant les capacités et la contribution des institutions et des professionnels du patrimoine aux sociétés du savoir afin de répondre à l'évolution constante des tendances et aux développements dans ce domaine. |
| Action 3.2 | Utiliser les TIC en tant qu'instrument d'autonomisation, à savoir pour renforcer les possibilités de développement des capacités, améliorer l'accessibilité, préserver et protéger le patrimoine documentaire. |
| Action 3.3 | Renforcer la sensibilisation au patrimoine documentaire et à son importance pour la mémoire et l'identité. |
-

